

**Séance du Conseil du  
3 mars 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 3 mars 2025 à 20 heures à laquelle sont présents, M. Jonathan Daigle, maire suppléant, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absence motivée : M<sup>me</sup> Jocelyne Caron

- 1. Ouverture;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure;**
- 4. Correspondances;**
- 5. Rapports des comités;**
  - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2025;**
- 6. Présentation des comptes;**
- 7. Dépenses et engagements de crédit;**
- 8. Adoption des règlements;**
- 9. Avis de motion;**
- 10. Projets de règlements;**
- 11. Divers :**
  - a) Ressources humaines, engagements et départ;
  - b) Appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
  - c) Appel d'offres public pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
  - d) Appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport du matériel granulaire;
  - e) Redevances des carrières et sablières de l'année 2024;
  - f) Politique d'accréditation des organismes;
  - g) Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) régulier;
  - h) Demande de lotissement et de rue privé dans la route Collin;
  - i) Résolution autorisant l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny.
- 12. Période de questions;**
- 13. Levée de l'assemblée.**

## 1. Ouverture

Le maire suppléant, M. Jonathan Daigle, procède à l'ouverture de la séance.

2025-03-01

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2025-03-02

## 3. Adoption du procès-verbal de la séances antérieures

Adoption procès-verbal séance février 2025

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé avec la modification pour les comptes. Le texte devrait être celui-ci :

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2400370 au numéro C2400376 et C2500001 au numéro C2500015, les dépôts directs du numéro P2400727 au numéro P2400740 et P2500001 au numéro P2500056 et les paiements Accès D du numéro L2500001 au numéro L2500012 pour la somme de 269 541,42 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 53 665,31 \$, totalisant ainsi 323 206,73 \$.

Le Conseil accepte une dispense de lecture.

Correspondances

## 4. Correspondance

La directrice générale fait mention de correspondances reçus ce mois-ci.

## 5. Rapport des comités

Rapport du CCU 19 février 2025

### a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2025

M<sup>me</sup> Chantal Côté conseillère responsable du comité consultatif d'urbanisme fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2025.

## 6. Présentation des comptes

Présentation des comptes

Comme les dépenses sont présentées mensuellement dans le journal local *Le Vaillant* et que les citoyens ont l'ensemble des détails, le Conseil accepte qu'il n'y ait pas de présentation des comptes détaillés faite lors de la séance.

2025-03-03

## 7. Dépenses et engagements de crédit

Dépenses et engagements de crédit

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2500016 au numéro C2500026, les dépôts directs du numéro P2500057 au numéro P25000130 et les paiements Accès D du numéro L2500013 au numéro L2500026 pour la somme de 306 704,13 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 77 778,22 \$, totalisant ainsi 384 482,35 \$.

## 8. Adoption des règlements

AUCUN

## 9. Avis de motion

AUCUN

**10. Projets de règlements**

AUCUN

**11. Divers;**

**2025-03-04**

**a) Ressources humaines, engagements et départ**

Engagements  
David Joncas et Gilles  
Thivierge

**CONSIDÉRANT QUE** des offres d'emplois ont été affichées pour les postes de préposé(e) à l'entretien à temps partiel pour environ 19 heures par semaine et le poste de préposé aux parcs à temps plein;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres et entrevues ont eu lieu afin de combler les postes;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'engager M. David Joncas à titre de préposé à l'entretien à temps partiel pour environ 19 heures par semaine et M. Gilles Thivierge comme préposé aux parcs selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité de sélection. Les entrées en poste de MM Joncas et Thivierge sont ratifiées au 2 février 2025. M. Joncas vient combler un poste laissé vacant par M. Richard Lord qui a quitté à la fin décembre 2024.

**2025-03-05**

**b) Appel d'offres sur invitation pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité**

Appel d'offres  
rapiéçage manuel  
asphalte

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la pose de rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour le rapiéçage manuel d'enrobé bitumineux (asphalte) sur l'ensemble du territoire. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2025-03-06

Appel d'offres  
rapiéçage mécanisé et  
couches d'usure

c) **Appel d'offres public pour le rapiéçage mécanisé et les couches d'usure d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la pose de rapiéçage mécanisé et de couches d'usures d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat comprend le rapiéçage mécanisé ainsi que la pose de couches d'usure d'asphalte sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour le rapiéçage mécanisé et la pose de couches d'usures sur l'ensemble du territoire. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2025-03-07

Fourniture et transport  
de matériel granulaire

d) **Appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport du matériel granulaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation écrite pour la fourniture et le transport de matériel granulaire MG-20 pour le rechargement de ses routes et ses accotements;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à demander des soumissions aux soumissionnaires sélectionnés en caucus pour la fourniture et le transport de matériel granulaire MG-20 pour le rechargement de ses routes et ses accotements. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2025-03-08

e) **Redevances des carrières et sablières de l'année 2024**

Redevances gravières-sablières 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2024 ont été perçues selon les modalités en place;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes ont été affectées en entier à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2024 des exploitants des carrières et sablières ont été investies en totalité pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par les exploitants. La somme perçue est de 15 290,75 \$, et ce, pour deux exploitants.

2025-03-09

f) **Politique d'accréditation des organismes**

Politique d'accréditation organismes

**CONSIDÉRANT QU'** une politique d'accréditation des organismes du milieu a été adoptée le 7 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons y apporter quelques modifications et simplifier les mesures administratives y découlant;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

**ET RESOLU À L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

D'adopter la nouvelle politique d'accréditation des organismes du milieu par celle soumise par le Service des loisirs en février 2025. La responsable des loisirs est en charge de rencontrer les organismes pour leur présenter les services offerts et voir leurs besoins pour la prochaine année.

2025-03-10

g) **Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au Programme de supplément au loyer (PSL) régulier**

Déclaration adhésion Programme supplément au loyer (PSL) régulier

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, via son Office d'Habitation, signifie son intérêt à soutenir 1 unité dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) régulier.

Que le Conseil municipal accepte de payer une part de 10% de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

2025-03-11

**h) Demande de lotissement et de rue privée dans la route Collin**

Demande lotissement et  
rue privée route Collin

**CONSIDÉRANT QUE** M. Benjamin Gendreau demande que les lots d'origine 3 769 417, 6 560 552 et 6 560 553 soient redivisés en 13 lots distincts, soit les lots 6 668 194 à 6 668 196, 6 668 898, 6 668 899, 6 670 700 à 6 670 706, ainsi que le lot 6 668 197 dont l'implantation d'une rue privée y est projetée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.9.1 du règlement de lotissement 271 mentionne qu'une opération cadastrale ayant pour but de créer cinq (5) terrains et plus ou nécessite l'ouverture d'une nouvelle rue privée ou publique requiert une approbation du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'accepter la demande de lotissement de M. Benjamin Gendreau concernant les 13 lots situés sur la route Collin à Cap-Saint-Ignace et l'ouverture d'une rue privée.

2025-03-12

**i) Résolution autorisant l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny**

Défaut paiement taxes  
vente MRC

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Montmagny, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie.

D'ORDONNER la vente des immeubles suivants pour défaut de paiement de taxes :

- Chemin Bellevue Est, lot 4 549 619, matricule : 1310 65 7382
- 1096, chemin Bellevue Est, lot 3 770 401, matricule : 1211 83 5452
- 1076, chemin Bellevue Est, lot 3 770 400, matricule : 1211 83 1641
- 1108, chemin Bellevue Est, lot 4 549 620, matricule : 1311 02 1389
- 45, rue du Collège, lot 3 251 715, matricule : 0810 46 2928

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la Loi, au bureau de la MRC de Montmagny, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montmagny et au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Période de questions      **12. Période de questions;**

Le maire suppléant répond aux questions posées par les gens de la salle.

**2025-03-13**      **13. Levée de l'assemblée.**

Levée de l'assemblée      Il est proposé par la conseillère Christine Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 18.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jonathan Daigle  
Maire suppléant